

Les étapes de votre inscription sur les listes électorales

1. DEMANDE D'INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE



En mairie
d'arrondissement

OU



Par Internet

OU



Par courrier
postal

2. EXAMEN DE LA DEMANDE SOUS HUITAINE



Décision de la Maire de Paris
quant à votre demande
d'inscription



Notification de la décision
par courriel ou courrier

3. RÉCEPTION DE VOTRE CARTE D'ÉLECTEUR



En année d'élection : jusqu'à trois jours
avant le scrutin. En cas de non-réception,
vous pouvez la retirer le jour du scrutin
dans votre bureau de vote : bdv.paris.fr